

— être unis au suprême Pasteur, le Vicaire de Votre Fils! »
Spencer Wood, veille de Noël, 1909.

RENÉ-E CASGRAIN, ptre,
chapelain.

Bibliographie

— Contesse Saint-Bris, *VIE DE SAINTE MARTHE, modèle des filles chrétiennes; leur rôle dans l'Église et dans la société.*
— Volume de 240 pages. Prix, 2 francs. — Librairie P. Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris.

On lit, au commencement de ce volume, plusieurs lettres d'évêques qui font grand éloge de cette *Vie de sainte Marthe*.

— ALMANACH DES CERCLES AGRICOLES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC POUR 1910 (17^e année), publié par la Compagnie J.-B. Rolland & Fils, libraires-éditeurs, rue Saint-Vincent, Montréal. Prix, franco par la poste, 12 sous.

Comme son titre l'indique, cet ALMANACH, publié dans l'intérêt de la classe agricole de la province de Québec, est dédié spécialement aux membres des cercles agricoles ou à leurs familles. L'accueil bienveillant qu'il rencontre chaque année auprès des cultivateurs lui a permis d'atteindre, cette année, sa 17^e édition, ce qui est déjà une longue carrière pour ce genre de publication, et une preuve bien évidente de l'intérêt que le cultivateur canadien-français témoigne pour tout ce qui touche à l'exercice de sa profession.

— PRATIQUE DE L'ORAISON MENTALE ET DE LA PERFECTION, d'après sainte Thérèse et saint Jean de la Croix, par le P. Alphonse. Tome I. *L'Oraison de discours et la voie purgative*. — Desclée, De Brouwer et Cie, Lille, Paris, Bruges.

1. L'ouvrage est vendu au profit des missions des Carmes Déchaussés au Malabar, pour le maintien des orphelinats et l'éducation chrétienne des enfants, garçons et jeunes filles païennes converties.

2. Le prix d'un volume broché est de 3 fr., et d'un volume relié en percaline 4 fr.

3. Celui qui prend trois exemplaires ne doit payer que deux : il reçoit donc le troisième gratis.

Cette concession est faite surtout en faveur des confesseurs, soit séculiers soit réguliers, ainsi que des supérieurs ou directeurs des couvents, qui désireraient propager l'ouvrage parmi leurs pieux pénitents ou leurs ferventes communautés religieuses.

4. Le soussigné sollicite auprès des âmes ferventes la charité de lui communiquer les adresses des personnes pieuses de leurs connaissances, en Belgique, en France, en Hollande ou